http://www.snetap-fsu.fr/Bac-S-le-SNETAP-fait-bouger-les.html



## Bac S : le SNETAP fait bouger les lignes

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie générale -

Date de mise en ligne : samedi 19 mars 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

## Un bref rappel de notre combat contre une marche forcée

La réforme du Bac S dans l'Enseignement Agricole avait fait l'objet d'une réunion de la <u>CNS</u> « études générales » le mardi 8 février 2011. Devant l'incohérence du projet présenté ce jour là et les nombreuses d'interrogations restées en suspens, l'ensemble des représentants présents à cette réunion avaient demandé une reconvocation rapide de la CNS afin de réécrire certains aspects des programmes. Les représentants de la <u>DGER</u> s'étaient engagés alors a répondre à cette demande.

Mais à notre grande stupéfaction nous découvrions dans les documents préparatoires du <u>CTPC</u> du 8 mars un projet de modification de l'arrêté concernant le Bac S avant que la CNS n'ai été à nouveau réunie. Interrogée, la DGER s'est immédiatement défendue de ne vouloir traiter que de la dénomination des enseignements spécifiques et de l'enseignement de spécialité, ce texte de part sa nature devant être examiné par le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation). En effet, pour la DGER, attendre les modifications des contenus de ces modules pour modifier les dénominations conduirait à une publication en juin ou juillet, ne permettant pas une communication suffisamment tôt pour cette nouvelle filière S.

Pour le SNETAP cet argument ne tenait pas puisque l'ONISEP avait à ce moment là déjà communiqué sur le Bac S avec l'intitulé BADD (Biologie-Agronomie-Développement Durable). Par contre débattre de l'intitulé avant d'avoir définit les objectifs de cette formation et les grandes lignes des contenus était contradictoire avec notre demande légitime de mise en cohérence..

Cette raison, associée à d'autres points de désaccord, ont amené le SNETAP-<u>FSU</u> avec le <u>SYAC-CGT</u> et le SFOERTA-<u>FO</u> a boycotter le CTPC du 8 mars refusant ainsi de travailler sur des textes que nous contestions depuis plusieurs mois.

Ce refus de siéger a notamment déclenché une réunion en urgence d'un groupe de travail issu du CTPC sur la question du Bac S. Ce groupe de travail s'est donc réunit le 17 mars en présence des inspections de biologie, d'économie, d'agronomie et d'histoire géographie (dont nous avions déploré l'absence lors de la CNS du 8 février).

## Le SNETAP fait bouger le projet de référentiel Bac S

A partir d'une proposition de modification à la marge de l'Inspection, d'un bilan de la consultation des équipes pédagogiques et d'une contribution du SNETAP FSU (voir courrier adressé à la DGER), le groupe de travail a repris le projet de note de service portant sur les contenus des enseignements spécifiques et de spécialité.

Le SNETAP reprochait principalement à la première version de ce document et aux évolutions d'intitulés : l'absence de cohérence générale et donc de lisibilité pour les élèves de la filière entre seconde, première et terminale, la disparition de la dimension territoriale en première, l'absence de la bio-écologie en enseignement de spécialité en terminale, le manque de lien entre enseignement spécifique et de spécialité.

Suite aux propositions et interventions du SNETAP le principe d'un stage « territoire » a été validé par le groupe de travail (soit 30h). Il s'agira d'un moment fort de pluridisciplinarité entre les trois disciplines de l'enseignement

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

## Bac S: le SNETAP fait bouger les lignes

spécifique de première. Un objet d'étude qui recouvre un des trois objectifs sera territorialisé. Chaque disciplines viendra valider des connaissances théoriques. Par suite, l'économie ne ferait plus de dossier (par ailleurs redondants avec ceux des TPE), mais reviendrait à des apports notionnels.

D'autres éléments ont été avancés mais restent à confirmer par la DGER :

la question du TPE : le principe est retenu d'une répartition horaire obligatoire entre les trois disciplines de l'enseignement spécifique (sur une base 0,5 h à la biologie-écologie et 0,25 h à l'agronomie et à l'économie) afin de permettre un vrai fonctionnement en pluri. dans l'esprit des TPE...

l'évaluation de l'enseignement spécifique : consisterait en un dossier sur un thème pluridisciplinaire, avec une fiche d'activité. Le SNETAP-FSU devra réintervenir pour faire que des questions de cours soient bien posées lors de l'oral et notamment sur des notions non abordées dans le dossier.

Enfin un projet de titre pour ce Bac S est retenu : EAT (écologie, agronomie et territoires) qui couvrirait à la fois l'enseignement de spécialité et l'enseignement spécifique. L'idée était de mettre en évidence l'importance de l'écologie et de l'agronomie, sans faire l'impasse sur notre marqueur « territoire », mais en même temps de ne pas faire un titre trop long pour une meilleure lisibilité.

Si le bilan de cette réunion n'est pas entièrement satisfaisant, car nous restons foncièrement opposés à cette réforme et ses modalités (baisse des volumes horaires disciplinaires au profit de dispositifs d'individualisation peu efficients,...) nous avons tout de même fait avancer significativement l'administration sur quelques points importants dans l'intérêt des élèves et de nos établissements agricoles.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3